

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Comment créer ou modifier une entité ne relevant pas des formalités d'entreprises ?

Vous souhaitez créer ou modifier une entité qui ne relève pas des formalités d'entreprises (syndicat de copropriété, association syndicale libre, organisme professionnel, fonds de dotation, fiducie, coopérative scolaire,...) ? Une démarche auprès d'un seul organisme simplifie vos formalités.

Vous êtes ou souhaitez réaliser une formalité pour le compte d'un ou d'une :

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Vous réalisez votre formalité uniquement en ligne.

Vous devez utiliser le téléservice suivant à l'occasion de la création d'une association qui n'est pas immatriculée au RCS. Si l'association est immatriculée au RCS, la demande de numéro Siren / Siret a déjà été transmise à l'Insee.

• Inscription d'une association au répertoire Sirene

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFIP dont dépend le siège de l'association.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Vous devez transmettre le formulaire sur le site <https://www.cfe.urssaf.fr> (ou par mail ou courrier postal à l'Urssaf dont dépend le siège de l'association).

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

• Association employeur : demande de numéros Siren et Siret et déclaration de modification de situation

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Vous devez transmettre le formulaire auprès de l'INSEE Grand Est – SNTDA – Pôle Sirene Associations par mail (sireneasso@contact-insee.fr).

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFIP dont dépend le siège de l'association.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Vous devez transmettre le formulaire sur le site <https://www.cfe.urssaf.fr> (ou par mail ou courrier postal à l'Urssaf dont dépend le siège de l'association).

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

• Association employeur : demande de numéros Siren et Siret et déclaration de modification de situation

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège du syndicat.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège du syndicat.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège de l'association.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège de l'association.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège du comité.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège du comité.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège de l'organisme.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège de l'organisme.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège de l'organisme.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège de la fondation.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège de la fondation.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège du fonds de dotation.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège du fonds de dotation.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège de l'entité.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 Asso n°15909 et sa notice n°52275

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège de l'entité.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Vous êtes ou souhaitez réaliser une formalité pour le compte d'un ou d'une :

Vous devez remplir ce formulaire :

Vous devez le transmettre au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège du représentant de l'assujetti unique.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

• F NE Déclaration relative à une autre entité de droit privé ne relevant pas des formalités des entreprises

Vous devez remplir ce formulaire :

Vous devez le transmettre au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège de la fiducie.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

• F NE Déclaration relative à une autre entité de droit privé ne relevant pas des formalités des entreprises

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège de la paroisse.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège de la paroisse.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal au service des impôts des entreprises de la DGFiP dont dépend le siège de l'entité.

Où s'adresser ?

Service des impôts des entreprises (SIE)

Création de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M0 NE n°16277 et sa notice n°52380

Modification de sa situation : vous devez utiliser lecerfa M2 NE n°16278 et sa notice n°52381

Modification d'autres dirigeants : vous devez utiliser lecerfa M3 n°11683 et sa notice n°50786

Radiation de l'entité : vous devez utiliser lecerfa M4 NE n°16279

Le formulaire est à transmettre par mail ou courrier postal à l'Urssaf du lieu du siège de l'entité.

Où s'adresser ?

Joindre un conseiller Urssaf par mail

Création d'une association

Services en ligne

- Déclaration relative aux organes de direction, surveillance, contrôle de la personne morale (M3)
Formulaire

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 12

mail



Ville de Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00